



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le



ID : 092-219200334-20230928-A20230928_CST-AR

Extrait du Registre des Actes Administratifs

Article 3 Sont désignés 4 représentants du personnel titulaires pour siéger au Comité Social Technique :

- Madame Salima AFFANI (CFDT) ;
- Monsieur Vincent LELAIDIER (CFDT) ;
- Madame Stella DACLINAT (CFDT) ;
- Monsieur Georges DUPRE (FO).

Sont également désignés 4 représentants du personnel suppléants aux représentants susvisés :

- Monsieur Stéphane PREYNAT (CFDT) ;
- Monsieur Julien ABRAHAM (CFDT) ;
- Madame Nadiège GONZALEZ RINCON (CFDT) ;
- Madame Yasmina SIOUD-MARTIN (FO).

Article 4 Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à la date du 28 septembre 2023.

Le présent arrêté est transmis au service du contrôle de la légalité en Préfecture des Hauts-de-Seine.

Article 5 Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, soit d'un recours amiable auprès du Maire, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4, boulevard de l'Hautil – 95000 CERGY-PONTOISE.

Fait à Garches, le 29 septembre 2023